



Madame, Monsieur, Chers Parents,

Vous trouverez en pièce jointe à ce mail la **fiche de réinscription préremplie** pour l'année scolaire 2024-2025. Les documents complémentaires sont à consulter sur le site de l'Ecole, via les liens suivants :

- Horaires de Formation Musicale : [www.emcr.fr/les-horaires-de-formation-musicale](http://www.emcr.fr/les-horaires-de-formation-musicale)
- Horaires des Pratiques Collectives : [www.emcr.fr/pratiques-collectives](http://www.emcr.fr/pratiques-collectives)
- Matériel FM : [www.emcr.fr/materiel-de-formation-musicale](http://www.emcr.fr/materiel-de-formation-musicale)
- Tarifs : [www.emcr.fr/tarifs](http://www.emcr.fr/tarifs)

**Le dossier complet (fiche de réinscription complétée + règlement) est à retourner au plus tard le samedi 22 juin**, soit au secrétariat aux heures d'ouverture, soit dans la boîte à lettres située sur le trottoir à l'entrée du parking (relevée quotidiennement).

**Attention** : Les nouvelles inscriptions commencent **le lundi 24 juin, date à laquelle les anciens élèves perdent leur priorité.**

**Pour compléter votre dossier :**

1. **Fiche de réinscription :**

- pensez à noter **DEUX horaires différents** pour le cours de Formation Musicale. **Si vous n'êtes pas recontacté par le secrétariat, c'est que votre 1<sup>er</sup> choix est retenu**, pensez donc à noter l'horaire que vous demandez !
- les inscriptions en Formation Musicale pour les niveaux **1C1a et 1C2a** comprennent obligatoirement : **un cours de Formation Musicale ET un cours de chorale Canzonetta** (qui peut être ou non jumelé au cours de Formation Musicale selon votre choix).

2. **Règlement : Montant total = tarif annuel des cours + droits d'inscription** à répartir ainsi :

- **Arrhes** : 100€ par élève, 1 seul chèque par famille, encaissé au 15 septembre 2024
- **Solde restant** : un chèque global encaissé le 15 octobre, ou trois chèques encaissés les 15 octobre 2024, 15 janvier 2025 et 15 avril 2025.
- Les éventuelles remises ne portent que sur le tarif des cours, non sur les droits d'inscription.

**NB** : Pour bénéficier du Pass+ (collégiens uniquement), vous pouvez télécharger vos tickets sur le site [www.passplus.fr](http://www.passplus.fr), les joindre à votre dossier, et déduire leur montant de la somme que vous devez à l'Ecole.

Si vous souhaitez inscrire un autre membre de la famille :

Vous pouvez télécharger la fiche d'inscription 2024-2025 en cliquant sur ce lien : [www.emcr.fr/nouvelles-inscriptions](http://www.emcr.fr/nouvelles-inscriptions) et la joindre à votre dossier, en suivant les mêmes modalités que pour une réinscription (sans oublier 2 choix d'horaires de Formation Musicale).

## ET TOUJOURS...

- **Cours d'essai d'instrument** : 4 séances individuelles de 30 minutes pour découvrir un instrument. Séances proposées tout au long de l'année, selon les disponibilités du professeur concerné.
- **Parcours « découverte d'instruments »** : dès 6 ans, ateliers de 45 minutes hebdomadaires par petits groupes de 3 élèves, pour découvrir et pratiquer une sélection d'instruments. Le cours de FM ou d'Initiation est proposé gratuitement aux élèves du Parcours Découverte qui le souhaitent.
- **Cursus « Piano Impro Jazz Variété »**

En attendant de vous retrouver avec joie à partir **du lundi 16 septembre 2024 pour la reprise des cours** à l'Ecole, je souhaite à tous un excellent été !

Claire Porteaux, Directrice